

# *Quelques éléments sur la compétition des pêcheries artisanales et industrielles pour l'accès à la ressource au Sénégal.*

---

*M. Diallo.*

Les ressources halieutiques du plateau continental sénégalais sont exploitées à la fois par les pêcheries artisanales et industrielles. Ces deux types d'exploitation qui se côtoient dans le temps et dans l'espace, peuvent développer une concurrence ou une complémentarité intra ou inter-pêcherie.

Le Code de la pêche maritime du Sénégal fixe à 6 milles marins sur la Grande Côte et en Casamance et à 7 milles marins sur la Petite Côte la limite en deçà de laquelle aucun bateau de pêche industrielle n'a le droit de pêcher. Compte tenu de cette législation, il ne devrait théoriquement pas exister d'interférences entre la pêche artisanale et la pêche industrielle. En pratique, le non respect de cette réglementation qui se traduit par des incursions fréquentes de pêcheurs appartenant à l'une des pêcheries sur le "territoire" de l'autre entraîne une compétition directe ou indirecte.

La compétition entre les deux pêcheries pour l'accès à la ressource se situe à deux niveaux. Elle peut s'exercer à l'intérieur de la zone dévolue à la pêche artisanale. C'est le cas lorsque les industriels font des incursions frauduleuses à l'intérieur des 6 milles. Dans cette zone, la compétition est directe entre les sennes tournantes et les filets maillants encerclants des artisans pêcheurs et les senneurs des industriels pour la capture des petits pélagiques côtiers. Il en est de même pour les filets maillants dérivants de fond, les filets dormants de fond, les lignes, les casiers, les palangres et les chalutiers pour la capture des démersaux côtiers. Il s'y ajoute l'incompatibilité entre engins passifs (filets dormants) et engins actifs (chaluts). La compétition est indirecte entre les sardiniers et les autres engins (filets maillants dérivants de surface, filets dormants de surface, lignes) des artisans.

Au delà des 6 milles il existe également des compétitions entre les pêcheries artisanales et industrielles en raison surtout de la plus grande autonomie des pirogues artisanales. La compétition entre artisans et industriels dans cette zone est très forte car aucune législation n'interdit son accès aux piroguiers. L'occupation de l'espace et

la recherche de la même ressource opposent surtout des pêcheurs aux filets dormants et à la ligne à des chalutiers.

En dehors de la compétition pour l'accès à la ressource, il existe un autre type d'interaction entre les deux pêcheries au niveau des marchés ; cette compétition indirecte pose le problème de la qualité des produits débarqués (état de fraîcheur, taille des produits) et de leur destination (marché local, exportation).

Le problème des aires de pêche dévolues à chaque pêcherie semble se poser et il est nécessaire que la politique d'aménagement des pêcheries s'appuie sur des recherches de base pour mieux cerner les compétitions pour l'accès à la ressource entre les pêcheries artisanales et industrielles et, le cas échéant, prévenir les conflits qui peuvent en découler.

